



Communiqué

Nîmes, le 28 mai 2024

**Assemblée Générale Plénière (AGE)  
de l'association Réseau des Délégués à la protection des données (DPO) hospitaliers  
Mercredi 12 juin 2024  
De 9h à 16h30  
Salle d'honneur du bâtiment polyvalent – CHU de Nîmes**

**Les délégués à la protection des données sont chargés de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données (RGPD). Mercredi 12 juin, à partir de 9h, 25 Délégués à la Protection des Données, en provenance de plusieurs CHU, organisent leur l'Assemblée Générale Plénière de l'association Réseau des DPO hospitaliers – CHU et GHT, au CHU de Nîmes.**

Rendu obligatoire par la RGPD dans les entreprises et les établissements publics, les Délégués à la Protection des Données (DPO) veillent au quotidien au bon usage des données à caractère personnel. Pour leur assemblée générale (AGE), ils ont choisi le CHU de Nîmes pour se réunir.

**Qu'est-ce que l'Association Réseau des DPO hospitaliers ?**

L'Association Réseau des DPO hospitaliers – CHU et GHT, régie par la Loi 1901, à portée consultative et d'action sur tous les objets relevant de la Fonction des Délégués à la Protection des Données au Service des Hôpitaux Publics, a pour objets de :

- Traiter et résoudre toutes les questions d'intérêt général dans le périmètre de l'activité ;
- Prêter un appui moral, éventuellement matériel et des moyens de sensibilisation à ses membres ;
- Étudier et défendre les intérêts moraux et matériels individuels et collectifs, tant sur le plan national, européen, qu'international ;
- Créer tous moyens d'information, d'étude et de recherche, afin d'expérimenter et de participer à la fondation de nouveaux champs d'application ;
- Signaler en conséquence aux corps constitués les besoins de la profession, les améliorations qu'elle réclame, les évolutions systémiques potentielles, de proposer toute réforme utile et de concourir à leur entérinement ;
- Utiliser tous les moyens permis par la Loi ou les Règlements, soit par elle-même, soit en se concertant avec, ou en se rapprochant par tout moyen de toute union, fédération, confédération ou organisation et ce, sur le plan national, européen ou international, organisation d'États ou non ;
- S'astreindre à répondre au mieux aux attentes des corps constitués, signaler toute situation ambiguë ou la prévenir au mieux pour défendre tous les intérêts précités.

Contacts presse

Michaël VIDEMENT – Directeur de la Communication, des Affaires culturelles & du Marketing hospitalier  
06 61 43 28 12 / [michael.videment@chu-nimes.fr](mailto:michael.videment@chu-nimes.fr)

Direction de la Communication, des Affaires culturelles & du Marketing hospitalier  
04 66 68 33 04 / [direction.communication@chu-nimes.fr](mailto:direction.communication@chu-nimes.fr)

## Programme de l'AGE :

- 9h-9h15 : Introduction Président, désignation d'un scrutateur et d'un secrétaire de séance (hors bureau restreint)
- 9h15-9h45 : Compte rendu d'activité
- 9h45-10h- : Programmes proposés par l'ARS (programmes CARE, parcours cyber ANSSI etc.). Qu'est-ce que ça apporte au DPO ? Quelles informations aller chercher ? Quels intérêts pour les DPO ?
- 10h-10h20 : Pause (20 minutes)
- 10h20-11h30 : Intervention de la CNIL
- 11h30-13h00 : Pause déjeuner
- 13h-13h30 : Groupes de travail en activité : points d'avancement par l'animateur de chaque groupe
  - 13h30-14h30 : Danièle BLANC : Reconnaissance et soutien des DPO par les Directions Générales : Retours d'expériences.
  - Intervention de BRUNO RASLE « il faut sauver le soldat DPO ».
  - Intervention de Philippe TOURON « épuisement numérique et charge mentale des métiers en tension » ?
- 14h30-14h50 : Pause (15 minutes)
- 14h50-16h00 : Intelligence artificielle :
  - Règlement européen (intervention Anthony BOUZIDI).
  - Intervention de Maître DESMARAIS.
- 16h-16h30 : Questions diverses et clôture de notre journée par Cédric MORMANN, Président

Pour plus d'infos : [vidéo de E-santé Occitanie sur les DPO](#)

Contacts presse

Michaël VIDEMENT – Directeur de la Communication, des Affaires culturelles & du Marketing hospitalier  
06 61 43 28 12 / [michael.videment@chu-nimes.fr](mailto:michael.videment@chu-nimes.fr)

Direction de la Communication, des Affaires culturelles & du Marketing hospitalier  
04 66 68 33 04 / [direction.communication@chu-nimes.fr](mailto:direction.communication@chu-nimes.fr)